Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

RELATIONS DU GRAND PERIGUEUX AVEC LES ASSOCIATIONS

Année 2019

La communauté d'agglomération du Grand Périgueux entretient de nombreuses relations avec le monde associatif. Ces relations, étroitement liées à ses statuts et son intérêt communautaire, se présentent sous différentes formes : aides financières, apports en nature, prestations, délégations de service public…

Prenant acte des remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes, lors de son contrôle sur les exercices 2014 et suivants, l'assemblée délibérante a décidé de créer une mission d'évaluation et de contrôle des associations et des organismes extérieurs (DD118-2019 du 26 septembre 2019).

Cette mission a pour objectif de veiller à la sûreté juridique des procédures mises en place par le Grand Périgueux et d'assurer un contrôle optimal de l'usage des fonds publics (en numéraire ou en nature) affectés à des missions d'intérêt général gérées par des personnes morales externes à l'EPCI.

Afin de garantir une parfaite connaissance des élus et des administrés dans ce domaine, il a été décidé que, chaque année à partir de 2020, un rapport portant sur les relations entre l'EPCI et les associations de l'année N-1 serait présenté à l'assemblée.

En 2019, 1 795 055,42 € ont été apportés par le Grand Périgueux dans le monde associatif, soit plus de 200 associations bénéficiaires. Seulement une quinzaine de ces associations ont un champ d'actions national, les autres faisant partie du tissu régional et local dans la très grande majorité. Les apports sont multiples : subventions en numéraire, prestations, délégation de service public, mises à disposition de bus, de locaux ou d'équipements à titre gratuit ou à un tarif minoré.

En l'état actuel, au sein du Grand Périgueux, des apports ne sont pas encore valorisés ou demandent une évaluation actualisée, comme les mises à dispositions des couloirs de piscines ou de certains sites. Afin de répondre pleinement aux remarques de la Chambre Régionale des Comptes, l'agglomération va procéder à l'ensemble de ces évaluations assurant ainsi une complète transparence des subventions aux associations.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

Table des matières

I- PRESENTATION GENERALE DES APPORTS DU GRAND PERIGUEUX AU MONDE ASSOCIATIF 4
I A- Repartition des Apports par Secteur 4
I A.1- L'insertion et l'action sociale 4
I A.2- Le sport 5
I A.3- La culture et l'animation du territoire 6
I A.4- Le développement économique et touristique 6
I A.5- Le développement durable et les mobilités 6
I B- Repartition des Apports par Montants 7
I B.1- Les apports supérieurs à 100 000 € 7
I B.2- Les apports entre 50 000 € et 99 999 € 7
I B.3- Les apports entre 20 000 € et 49 999 € 8
I B.4- Les apports entre 10 000 € et 19 999 € 9
I B.5- Les apports entre 5 000 € et 9 999 € 10
I B.6- Les apports entre 1 000 € et 4 999 € 11
I B.7- Les apports inférieurs à 999 € 14
I B.8- Les apports non évalués 15
I B.9- Les associations n'ayant pas fait d'appel à cotisation en 2019 17
I C- Repartition par Nature d'Intervention 17
II- ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS 18
III- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 19
IV- ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LE GRAND PERIGUEUX 20
IV A- Rappels sur la Reglementation Applicable 21
IV B- Les Associations ayant beneficie de Subventions de plus de 23 000 € en 2019 23
IV C- Les Subventions suivies par la Direction du Developpement Economique, Innovation et Emploi 25
IV C.1- Emploi 25
IV C.2- Aides économiques 26
IV C.3- Promotion des filières 27
IV C.4- Université 28

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

IV D- LES SUBVENTIONS SUIVIES PAR LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION EN LIEN AVEC LE SERVICE PISCINES ET PARTENARIATS SPORTIFS 28
IV D.1- Les partenariats de communication 29
IV D.2- Les grands évènements 30
IV D.3- Les clubs sportifs 30
IV D.4- Les manifestations sportives d'envergure 31
IV D.5- Bénéficiaires des mises à disposition gratuites de couloirs de piscine 31
IV D.6- Attribution de produits promotionnels 32
IV E- LES SUBVENTIONS SUIVIES PAR LA DIRECTION HABITAT ET COHESION SOCIALE 32
IV E.1- Politique de la ville 33
IV E.2- Pôle ESS et des cultures urbaines « Sîlot » 34
IV E.3- Equilibre social de l'habitat 35
IV E.4- Lutte contre les discriminations 35
IV F- LES SUBVENTIONS SUIVIES PAR LA DIRECTION STRATEGIES TERRITORIALES 36
IV F.1- Coopération internationale 36
IV F.2- Environnement 37
IV F.3- Mobilité 37
IV G- LES AUTRES SUBVENTIONS 37

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

I- PRESENTATION GENERALE DES APPORTS DU GRAND PERIGUEUX AU MONDE ASSOCIATIF

I A- REPARTITION DES APPORTS PAR SECTEUR

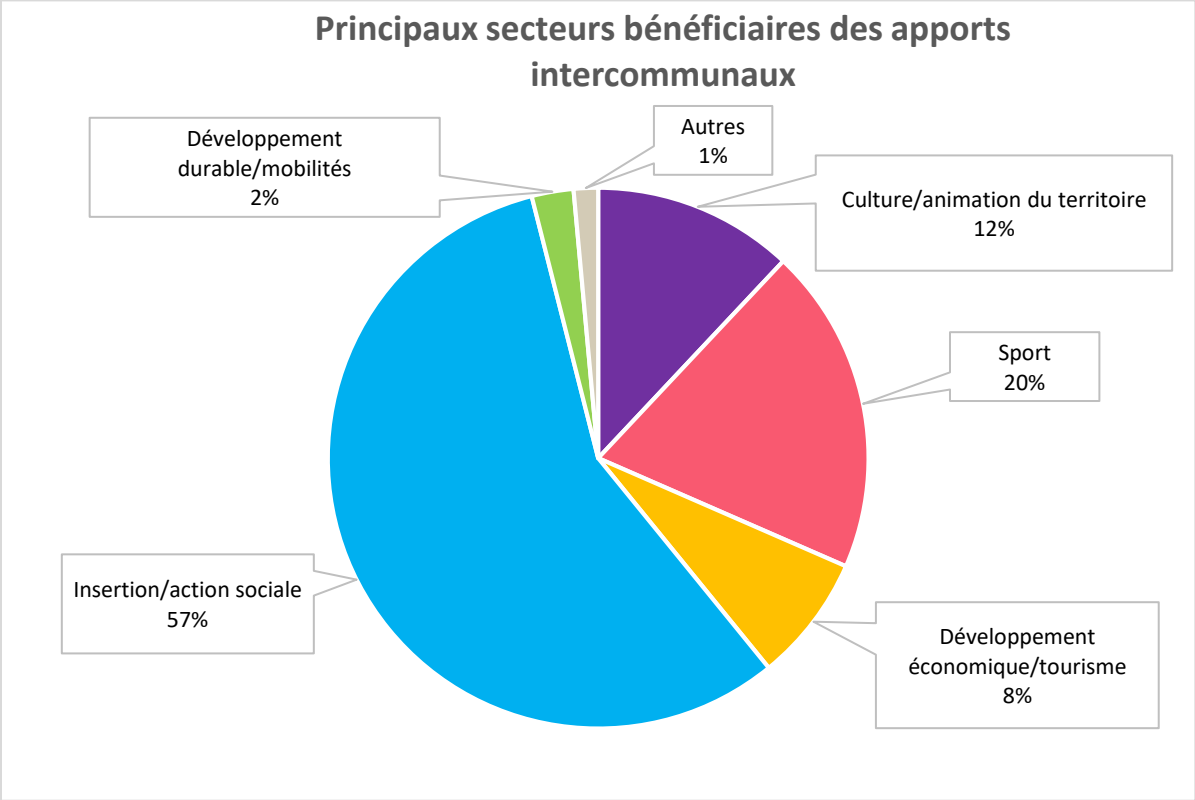

I A.1- L'insertion et l'action sociale

Au total, ce secteur a bénéficié de 1 021 630,22 €.

Il en est ainsi pour :

- des prestations d'entretien et de recyclage via l'insertion professionnelle : ***ASD 24/Entretien 24*** (152 009,25 €), ***ASPI 24*** (40 589,45 €), ***ARTEEC*** (14 641,66 €), ***3S*** (8 900,04 €), l'ESAT ***Oséa*** (1628,45 €), les ***Enfants du Pays de Beleyme*** (9 882 €)…
- la prestation de ***Soliha*** pour le programme Amélia 2 (178 001,70 €),
- la participation aux structures rattachées d'aides à l'emploi : ***Maison de l'Emploi*** (136 500 €), ***Mission Locale*** (126 887 €),
- l'accompagnement des gens du voyage accueillis sur les aires du Grand Périgueux : ***centre social St Exupéry*** (45 000 €),

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

- des actions à destination des habitants des quartiers prioritaires : politique de la ville / renouvellement urbain : ***CampUS*** (38 400 €), ***centre social St Exupéry*** (20 500 €),
- des actions pour l'accès au droit et la lutte contre les inégalités, la mobilité,
- des actions pour l'accompagnement à la citoyenneté, à la parentalité et l'expression des jeunes…
- les actions de solidarité internationale.

Ne sont pas incluses les bourses attribuées aux internes en médecine (3 990 €), ni les aides versées aux particuliers dans le cadre du programme d'aide à la rénovation Amélia 2 (45 664,82 €).

I A.2- Le sport

Au total, ce secteur a bénéficié de 350 799,28 €.

Cet apport comprend :

- l'achat de prestations aux clubs phares : ***Trélissac football club***, ***Club athlétique périgourdin rugby***, ***Sport athlétique Trélissac rugby*** (99 000 €),
- la participation à des évènements exceptionnels comme la Golden League de handball,
- les partenariats sportifs avec un club par commune du territoire intercommunal (205 804 €),
- des actions à destination des habitants des quartiers prioritaires.

A noter que la mise à disposition gratuite de couloirs de piscine au bénéfice de 6 associations n'est pas encore comptabilisée, les indicateurs d'évaluation devant être ajustés. Elle représente un coût conséquent pour la collectivité estimé pour la saison 2018-2019 à 236 604,19 €.

Ne sont pas incluses les subventions à trois sportifs de haut niveau qui représentaient 18 100 € en 2019.

N'est pas inclus dans ce rapport l'achat de prestations au Boulazac basket Dordogne (112 500 €) qui n'est pas une association mais une société anonyme sportive professionnelle (SASP).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

I A.3- La culture et l'animation du territoire

Au total, ce secteur a bénéficié de 215 503 €.

Cet apport comprend :

- les partenariats pour des festivals sur tout le territoire (136 396,37 €),
- des actions à destination des habitants des quartiers prioritaires : ***Ouïe dire*** (7 500 €) à Coulounieix-Chamiers,
- des actions d'accès aux activités artistiques et culturelles notamment en milieu rural : ***Chantier théâtre*** (7 036 € et avantage en nature non évalué) à St Paul de Serre,
- les partenariats pour des évènements mettant en valeur la richesse du territoire.

I A.4- Le développement économique et touristique

Au total, ce secteur a bénéficié de 136 069,28 €.

Cet apport comprend :

- les adhésions à des structures d'accompagnement au développement : 45 224 €,
- les subventions à des associations du secteur économique : 89 345,28 €.

A noter que ne sont pas incluses les aides aux entreprises.

I A.5- Le développement durable et les mobilités

Au total, ce secteur a bénéficié de 44 915,64 €.

Cet apport est constitué principalement de cotisations, de prestations aux alsh, de deux subventions et d'une mise à disposition de local comprenant l'entretien, la mise en sécurité et les fluides pour l'association ***Vélorution*** (évalués à 4 000 €/an).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

I B- Repartition des Apports par Montants

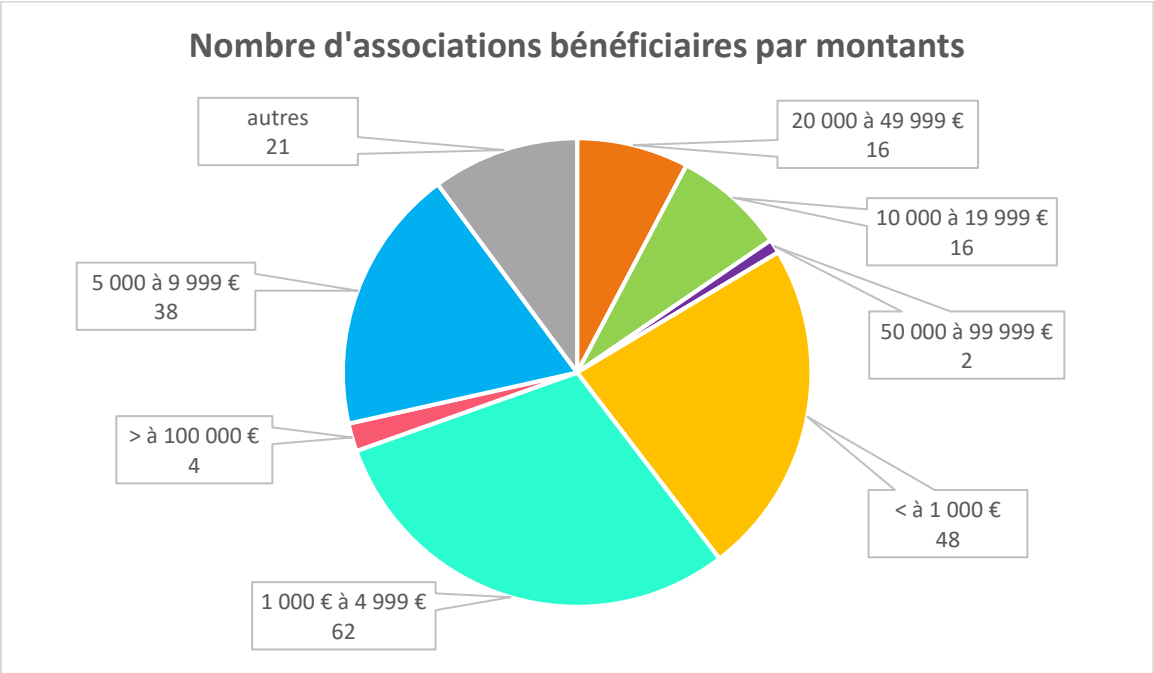

I B.1- Les apports supérieurs à 100 000 €

association	actions	montant
Soliha	prestataire pour programme Amélia 2	178 001,70 €
Maison de l'emploi	aide à l'insertion des 26 ans et +	136 500 €
Entretien 24	prestations chantiers d'insertion	128 555,61 €
Mission locale	aide à l'insertion des – de 26 ans	126 887 €

I B.2- Les apports entre 50 000 € et 99 999 €

association	actions	montant
Centre social St Exupéry	-actions politique de la ville -prestations accompagnement des Gens du voyage -mises à disposition ponctuelles de l'ALSH (non évaluées)	65 500 €
OI Eau	coopération internationale Vietnam	52 895 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

I B.3- Les apports entre 20 000 € et 49 999 €

association	actions	montant
Institut du goût du Périgord	-accompagnement au développement économique -loyer minoré à la Pépinière (évalué)	48 145,28 €
Trélissac football club	prestations clubs phares	45 000 €
ASPI 24	prestations chantiers d'insertion	40 589,45 €
Association du personnel du Grand Périgueux	action sociale au bénéfice du personnel adhérent de l'agglomération	39 650,73 €
CampUS	-préfiguration du pôle ESS et cultures urbaines de l'agglomération (dont reversement de 5 000 € de la CAF) -mise à disposition d'une maison, entretien/sécurité, fluides (évalués)	38 400 €
Enfants de la Dordogne	-subvention d'un club par commune -prestations enfance -don de tours de cou (évalué)	36 900,80 €
Odyssée	-prestation enfance -participation pour Mimos -action politique de la ville -mises à disposition de bus pour spectacles	34 802,75 €
Club athlétique périgourdin rugby	-prestations clubs phares -action politique de la ville	29 000 €
Sport athlétique Trélissac rugby	prestations clubs phares	27 000 €
Canoë-kayak Marsac	subvention d'un club par commune	26 284 €
AFAC 24	création et animation de la plateforme pour les mobilités MUST (dont reversement de 4 000 € de la CAF)	24 000 €
ASD 24 (association de soutien de la Dordogne)	-prestations chantiers d'insertion -mise à disposition d'une maison au titre du logement d'urgence (non évaluée), entretien par le Grand Périgueux (évalué)	21 112,80 €
ARTEEC	prestations chantiers d'insertion	20 891,66 €
Le Chemin (club de prévention de l'agglomération)	-action politique de la ville -rénovation de leur local via une subvention à Grand Périgueux habitat	20 816 €
ADIL 24	information des habitants du territoire en matière de logement	20 699,80 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

association	actions	montant
Comité départemental de handball	-accueil de la Golden League -mises à disposition de bus	20 188,13 €

I B.4- Les apports entre 10 000 € et 19 999 €

association	actions	montant
Clap	-la Truffe d'argent -Périmeuh	16 800 €
Initiatives Périgord	cotisation et accompagnement au développement économique	15 300 €
Foot Coulounieix Chamiers	subvention d'un club par commune	15 168 €
Périgord développement	cotisation développement économique	15 000 €
Périgueux Canoë-kayak	subvention d'un club par commune	13 372 €
Sans Réserve	-action politique de la ville -évènements culturels (dont festival Isle était une voie) -mises à disposition de bus pour spectacles	12 741,77 €
Mnop	festival MNOP	11 250 €
Féroce marquise	festival Expoésie	11 250 €
Ligue de l'enseignement	-prestations enfance -festival la Vallée -réalisation d'un livrable sur l'économie sociale et solidaire	11 175 €
Club d'entreprises interface (zone Boulazac)	accompagnement au développement économique	11 000 €
Foot bassimilhac	subvention d'un club par commune	10 848 €
Ligue contre le cancer	subvention de 3€/tonne de verre collectée	10 769,25 €
Foot Notre Dame de Sanilhac	subvention d'un club par commune	10 758 €
Enfants du pays de Beleyme	-prestations chantiers d'insertion -prestations enfance	10 670 €
AMSD	action politique de la ville (aide permis de conduire)	10 000 €
Agence de développement et innovation Nouvelle Aquitaine (ADI)	cotisation développement économique	10 000 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

I B.5- Les apports entre 5 000 € et 9 999 €

association	actions	montant
ATMO NA	étude de la qualité de l'air	9 938,16 €
Livre en fête	Salon du livre Champcevinel	9 900 €
Comité des fêtes Chancelade	festival Jazz & blues	9 900 €
Handball Champcevinel	subvention d'un club par commune	9 292 €
Amicale laïque Bassillac	festival de la Bande Dessinée	9 000 €
ADCF (association des communautés de France)	cotisation culture territoriale	9 000 €
Association 3S	prestations chantiers d'insertion	8 900,04 €
Foot Razac	subvention d'un club par commune	8 452 €
AGIR (transport public)	cotisation mobilité	8 400 €
Comité d'organisation de la Félibrée	-Félibrée à Périgueux -mises à disposition de bus	8 367,08 €
Protection civile	aide à l'acquisition d'un véhicule d'intervention	8 000 €
All boards family	-festival Urbanoïd -actions politique de la ville -prestations enfance	7 780 €
Rugby Vergt	subvention d'un club par commune	7 716 €
Ouïe dire	action politique de la ville	7 500 €
Club d'entreprises Péri ouest (zone Marsac)	accompagnement au développement économique	7 200 €
Chantier théâtre	-développement de la culture en milieu rural -loyer minoré (non évalués) et travaux d'entretien/sécurité du site (évalués)	7 036 €
Sanilhac expression	Sanilh'art	7 000 €
Restos du cœur	mise à disposition d'une maison et entretien (évalués)	7 000 €
Printemps o Proche Orient	festival Orizon	6 850 €
Foot Château l'Evêque	subvention d'un club par commune	6 562 €
Somez/Cerader	étude sur les solutions innovantes de traitement de déchets amiantés	6 500 €
Comité départemental du tourisme	-cotisation -trophées du tourisme	6 500 €
Cités unies France	cotisation coopération internationale	6 436 €
Foot Chancelade	subvention d'un club par commune	6 414 €
Digital Aquitaine	cotisation développement économique	6 000 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

association	actions	montant
IDEAL connaissances	cotisations culture territoriale	5 808 €
Foot Coursac	subvention d'un club par commune	5 776 €
Foot Atur	subvention d'un club par commune	5 728 €
Didascalies	-festival théâtre lycéen -mises à disposition de bus	5 506,48 €
ADULLACT (logiciels libres pour les administrations)	cotisation nouvelles technologies	5 500 €
GESALT 24 (groupement d'employeurs sport, culture, loisirs)	prestations enfance	5 449,86 €
Groupement des autorités de transport (GART)	cotisation mobilités	5 153,38 €
Foot Antonne Le Change	subvention d'un club par commune	5 124 €
Foot Mensignac	subvention d'un club par commune	5 088 €
Foot La Douze Cendrieux	subvention d'un club par commune	5 020 €
Maison Nouvelle Aquitaine	cotisation développement économique	5 000 €
Coop alpha	incubateur d'entreprises Emergence Périgord	5 000 €
Cassiopéa	étude domotique maintien à domicile	5 000 €

I B.6- Les apports entre 1 000 € et 4 999 €

association	actions	montant
Marsaneix marchés d'antan	jazz in Marsaneix	4 950 €
Some produkt	concerts musiques amplifiées	4 500 €
Foot Marsaneix	subvention d'un club par commune	4 286 €
Ciné-cinéma	action politique de la ville	4 000 €
CAP tennis	manifestation sportive d'envergure nationale	4 000 €
Vélorution	mise à disposition d'un local, entretien/sécurité, fluides (évalués)	4 000 €
FNCCR (accompagnement des collectivités en charge de réseaux)	cotisation réseaux eaux	3 757,57 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

association	actions	montant
SAFM (amitié France Madagascar)	action coopération internationale	3 500 €
Tennis Agonac	subvention d'un club par commune	3 282 €
Boulistes Cornille	subvention d'un club par commune	3 164 €
Agri sud-ouest innovation	cotisation développement économique	3 024 €
France active	accompagnement développement économique	3 000 €
Comité d'organisation de la Fête de la fraise	Fête de la fraise de Vergt	3 000 €
Foot Ste Alvère	subvention d'un club par commune	2 924 €
Association aquitaine achats publics	cotisation	2 750 €
Foot Annesse et Beaulieu	subvention d'un club par commune	2 704 €
Musique en sol	festival musique Paunat	2 700 €
Festimap	festival musiques amplifiées	2 700 €
Médiagora	-prestations enfance -action politique de la ville -mises à disposition de bus	2 518,30 €
Siphon'art	-prestations enfance -action politique de la ville	2 505 €
CIDFF (droit des femmes)	action politique de la ville	2 500 €
AVICCA (collectivités engagées dans le numérique)	cotisation développement numérique	2 500 €
ECTCC (entente cycliste Trélissac Coulounieix-Chamiers)	-course cycliste des Crouchaux -mise à disposition ponctuelle de l'ALSH (non évaluée), mise en état du site, réception/sécurité (évaluées)	2 500 €
Rendez-vous des cabossés	mises à disposition de bus pour les Vintage days (évaluées)	2 447,59 €
Club des villes et territoires cyclables	cotisation mobilités	2 320,53 €
Francas	-prestations enfance -cotisation enfance	2 304 €
Upop (université populaire)	action politique de la ville	2 300 €
Tennis de table Sarliac	subvention d'un club par commune	2 222 €
Cap sciences	-prestations enfance -action politique de la ville	2 216 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

association	actions	montant
Foot St Pierre de Chignac	subvention d'un club par commune	2 198 €
Tennis club Boulazac	action politique de la ville	2 000 €
Radios libres en Périgord (RLP 24)	action politique de la ville	2 000 €
Missions pharmaceutiques humanitaires (MPH)	action politique de la ville	2 000 €
CIFPH (participation citoyenne)	action politique de la ville	2 000 €
Boxing club Périgueux	action politique de la ville	2 000 €
ASPTT lutte	action politique de la ville	2 000 €
Amicale des étudiants IDE Périgueux	concours d'éloquence	2 000 €
Judo Blis et Born Le Change	subvention d'un club par commune	1 888 €
Milhac moto club	subvention d'un club par commune	1 648 €
ESAT Oséa (APEI)	prestations chantiers d'insertion	1 628,48 €
Foot Sorges Mayotte	subvention d'un club par commune	1 602 €
Cycloclub rando St Crépin	subvention d'un club par commune	1 578 €
Tour du Limousin	étape tour du Limousin	1 500 €
Société des beaux-arts	salon biennal	1 500 €
Safed	action politique de la ville	1 500 €
Rouletabille	action politique de la ville	1 500 €
JAGAS (junior association)	action politique de la ville	1 500 €
EPED (accompagnement à la parentalité)	actions politique de la ville	1 500 €
ANATEEP (transports scolaires)	cotisation mobilités	1 500 €
Agrobio	évènement Afterres 2050	1 500 €
Comité des fêtes de St Mayme de Pereyrol	Fête de la citrouille	1 400 €
Arka	festival Cinespañol	1 350 €
La clé des champs	prestations enfance	1 200 €
Pétanque Savignac Les Eglises	subvention d'un club par commune	1 138 €
So coopération	cotisation coopération internationale	1 000 €
Femmes solidaires	action lutte contre les discriminations	1 000 €
Cyclo Dordogne Périgord	manifestation sportive d'envergure	1 000 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

association	actions	montant
Confédération nationale du logement (CNL)	accompagnement des locataires	1 000 €
Centre d'accès au droit	action lutte contre les discriminations	1 000 €
Cavaliers et meneurs de la vallée	action politique de la ville	1 000 €
Bassillac en fêtes	prestations enfance	1 000 €

I B.7- Les apports inférieurs à 999 €

association	actions	montant
Surf club Royan	prestations enfance	966 €
UFOLEP	prestations enfance	965 €
Petrocora	festival musique Sorges	900 €
Festival périjeux	Périjeux	900 €
La ronde des crayons	prestations enfance	867,38 €
Handicampus Périgord	périple solidaire au Kamchatka	800 €
Comité des fêtes de Lacropte	Fête de la vannerie	800 €
Mère deny's family	prestations enfance	790,50 €
Okazoo	prestations enfance	610 €
Ciné passion	prestations enfance	600,65 €
Au fil du temps	prestations enfance	543,50 €
Montgolfières évènement	prestations festival de montgolfières	500 €
Grape	accompagnement des pépinières d'entreprises	500 €
COTER numérique	cotisation nouvelles technologies	480 €
Develop'so	cotisation mobilités	300 €
AnVEC (collectivités VVF)	cotisation tourisme	300 €
English adventures	prestations enfance	288 €
ASTEE (professionnels eaux/environnement)	cotisation eaux	280 €
Cercle d'escrime Boulazac	prestations enfance	275,92 €
Fondation château de Hautefort	prestations enfance	269 €
Compagnie des miettes	prestations enfance	260 €
Tin tam art	prestations enfance	234 €
Amicale laïque Montignac	prestations enfance	215 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

association	actions	montant
Sans borne du diable	prestations enfance	200 €
Senzala do Périgord	prestations enfance	180 €
Wakinyan France	prestations enfance	150 €
Voulez-vous danser	prestations enfance	150 €
Amis doublorigènes	prestations enfance	150 €
Cucico (activités cirque)	prestations enfance	142,43 €
Cpie Périgord Limousin	prestations enfance	138 €
Fondation de l'Isle	prestations enfance	129 €
Forteresse Polignac patrimoine	prestations enfance	114 €
Scènes de manège	prestations enfance	105 €
Ocap (patinoire)	prestations enfance	103 €
Circas (parc animalier)	prestations enfance	101 €
VVF	cotisation tourisme	100 €
Virus (activités musique)	prestations enfance	100 €
Jeux en bois	prestations enfance	100 €
Golf club de Périgueux	prestations enfance	100 €
Club de la presse	cotisations communication	100 €
Agence régionale de la biodiversité	cotisation développement durable	100 €
Zen et danse	prestations enfance	90 €
Pourquoi passem (activités théâtre)	prestations enfance	80 €
La Cravache de Trélissac	prestations enfance	72 €
Fédération de pêche	prestations enfance	50 €
Graine	cotisation coopération internationale	45 €
Zik anarchie production (activité musique)	prestations enfance	35 €
Pays'en graine	cotisation agriculture durable	10 €

I B.8- Les apports non évalués

Mises à disposition de couloirs de piscine toute l'année

La mise à disposition gratuite de couloirs de piscine n'est pas encore comptabilisée, les indicateurs d'évaluation devant être ajustés. Pour la saison 2018-2019, le coût pour la collectivité est estimé à 236 604,19 €.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

Répartition par clubs bénéficiaires :

association	coût pour l'agglomération
ACAP	162 553,39 €
COPO	20 770,71 €
PPSM (plongée)	16 255,34 €
Périgord secourisme	13 546,12 €
Triathlon	13 546,12 €
UNSS	3 611 €

Mises à disposition annuelles de sites

association	nature de l'apport
ASD 24	mise à disposition d'une maison
Flep Coulounieix-Chamiers section astronomie	mise à disposition d'un terrain et d'un bâtiment
Chantier théâtre	location d'un ensemble immobilier à loyer minoré

L'agglomération donne également des droits à des associations locales de chasse ou de pêche sur des espaces naturels qui lui appartiennent. En contrepartie, ces associations assurent l'entretien de ces espaces dans le cadre de conditions préalablement établies entre les parties.

Mises à disposition ponctuelles de sites

association	nature de l'apport
Centre social St Exupéry	mises à disposition ponctuelles de locaux ALSH
Club de pétanque Chancelade	mises à disposition ponctuelles de locaux ALSH
ECTCC	mise à disposition du site des Crouchaux pour course cycliste
Vélo club trélissacois	mise à disposition ponctuelle du parc d'activités Borie Porte pour course cycliste
Comité des fêtes de Marsac	mise à disposition ponctuelle du parc d'activités Péri ouest pour course cycliste

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

Remise de produits promotionnels

La Direction de la Communication remet sur demande des lots promotionnels du Grand Périgueux à des associations qui organisent des courses, compétitions…

I B.9- Les associations n'ayant pas fait d'appel à cotisation en 2019

association	service rattaché	montant prévu
Association de préfiguration de la Manufacture Gourmande	développement économique	0 €
UNICEF	petite enfance	200 €
Urgence ligne POLT (ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse)	mobilités	500 €

I C- Repartition par Nature d'Intervention

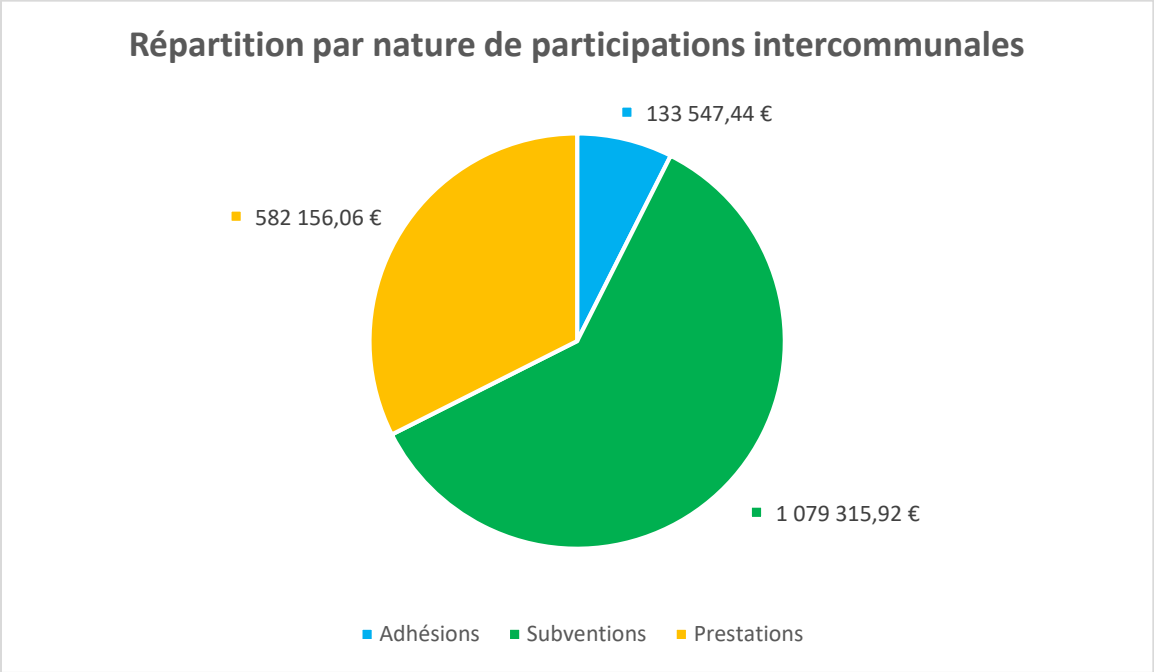

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

II- ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS

Le Grand Périgueux adhérait à 36 associations en 2019.

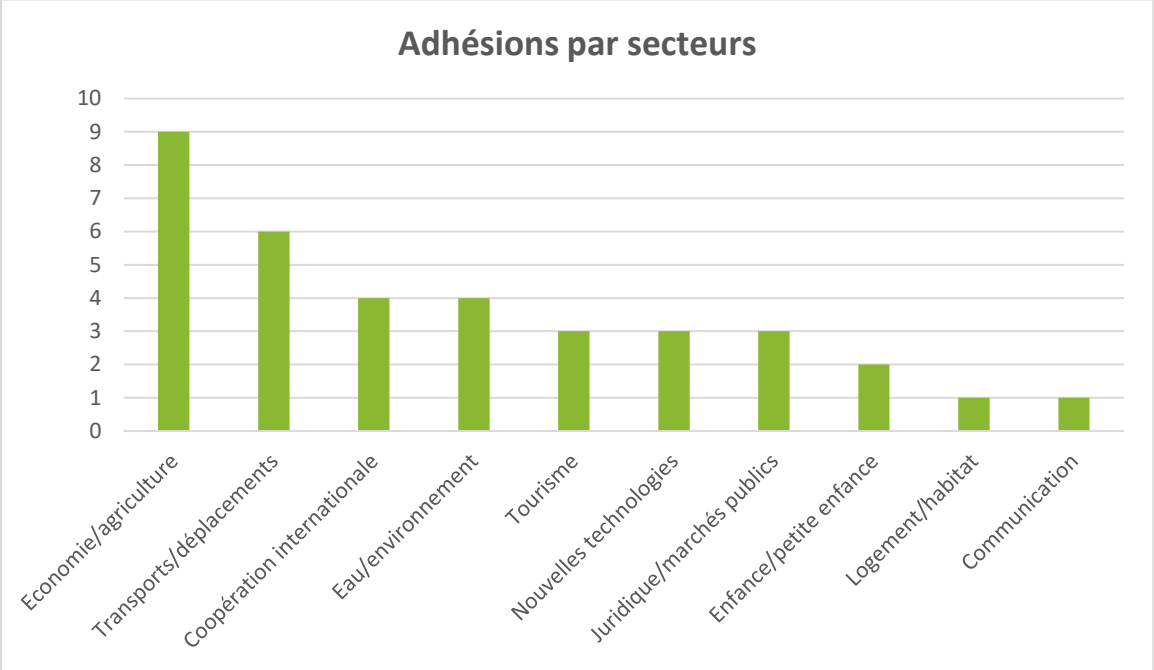

Secteur	Nombre d'associations	Total des cotisations
Economie/agriculture	9	39 834 €
Transports/déplacements	6	17 673,91 €
Coopération internationale	4	7676 €
Eau/environnement	4	15 043,76 €
Tourisme	3	5400 €
Nouvelles technologies	3	8480 €
Juridique/marchés publics	3	17 558 €
Enfance/petite enfance	2	2050 €
Logement/habitat	1	20 699,80 €
Communication	1	100 €

Montant total des cotisations versées en 2019 : 133 547,44 €

Plus petite cotisation = 10 € pour ***Pays'en Graine*** (accompagnement de projets agricoles durables en priorité en agriculture biologique)

Plus importante cotisation = 20 699,80 € pour l'***ADIL 24*** (0,20 € par habitant). Cotisation qui vaut pour l'ensemble des communes de l'agglomération.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

Trois associations n'ont pas fait d'appel à cotisation en 2019 : l'***Association de préfiguration de la Manufacture Gourmande***, l'association ***Urgence ligne POLT*** et l'***UNICEF***.

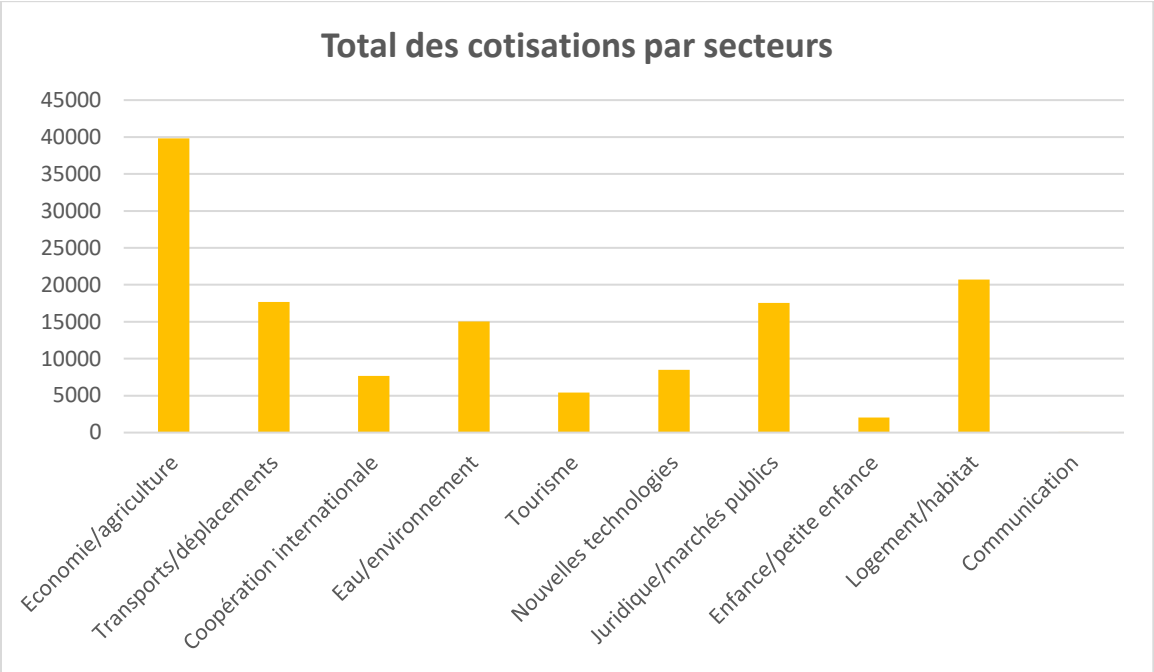

III- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le 1er janvier 2017, la commune de Sorges et Ligueux en Périgord a intégré la communauté d'agglomération. Depuis le 1er janvier 2012, la commune avait délégué l'exploitation de la micro-crèche « Les Coquins » située aux Potences à Sorges, à l'association l'***ADMR***. Cette structure peut accueillir jusqu'à dix enfants simultanément et emploie cinq personnes dont les qualifications répondent à la réglementation.

Le Grand Périgueux s'est donc substitué à la commune dans le cadre de la délégation de service public en cours. Celle-ci arrivant à échéance en 2020, l'agglomération, par délibération DD039-2019 du 28 mars 2019, a lancé une procédure de DSP pour cette structure de petite enfance.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

Par délibération DD102-2019 du 26 septembre 2019, le Conseil communautaire a retenu la DSP comme choix de mode de gestion et a attribué cette délégation à l'***ADMR***, dont la candidature répondait aux critères fixés :

- organisation mise en place pour assurer la continuité du service public,

- projet éducatif et social,

- offre financière.

Cette délégation a été attribuée pour une nouvelle durée de huit ans avec versement d'une subvention d'équilibre déterminée, après négociation, selon l'échéancier suivant :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
28 713 €	29 116 €	29 809 €	30 703 €	31 979 €	33 277 €	34 415 €	35 576 €

L'***ADMR*** verse à l'agglomération un loyer annuel de 6 180 € pour la mise à disposition du bien.

IV- ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LE GRAND PERIGUEUX

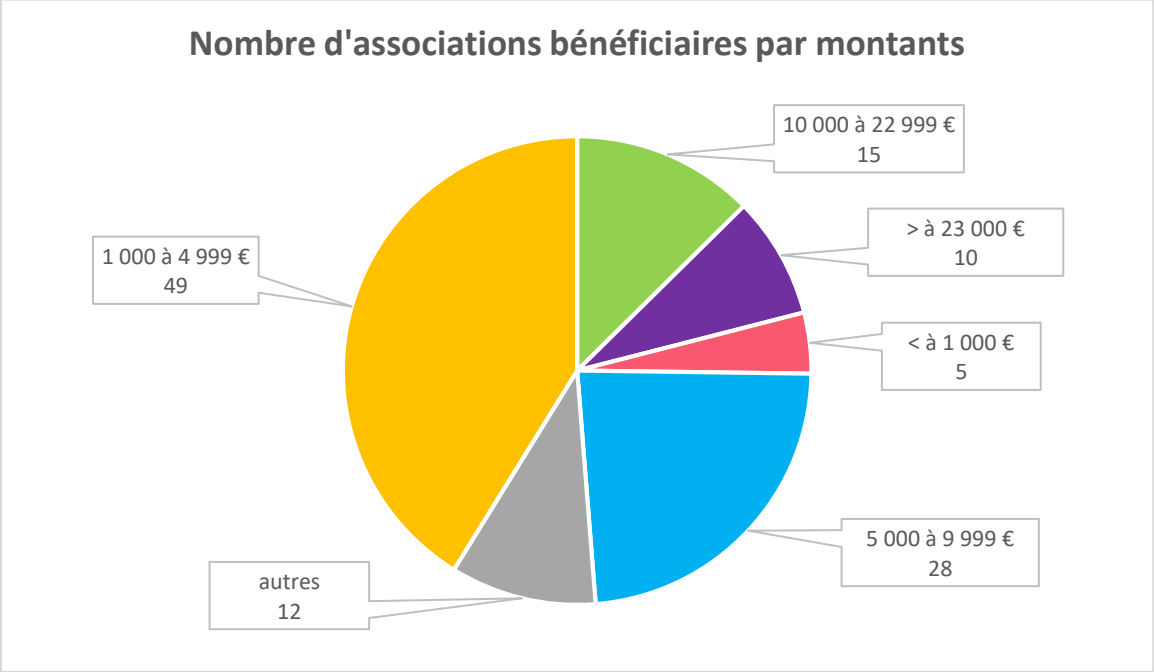

Les subventions versées aux associations par le Grand Périgueux s'élèvent pour 2019 à 1 079 351,92 €. Ce montant comprend les subventions financières et en nature qui ont été

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

valorisées. Il est toutefois inférieur à la réalité, puisque tous les apports en nature ne sont pas encore évalués comme cela est recommandé par la Chambre Régionale des Comptes. Ces évaluations sont en cours.

L'état des subventions allouées par l'agglomération au bénéfice de 119 associations en 2019 est présenté par direction instructrice.

Il est à noter que si toute attribution de subvention supérieure à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention, le Grand Périgueux signe des conventions avec chaque association bénéficiaire quel que soit le montant de l'aide. Unique exception : les aides attribuées dans le cadre de l'appel à projet annuel lié au contrat de ville, qui font déjà l'objet d'un cadre spécifique déterminé par l'Etat.

Toutes les attributions et conventions sont soumises à délibération.

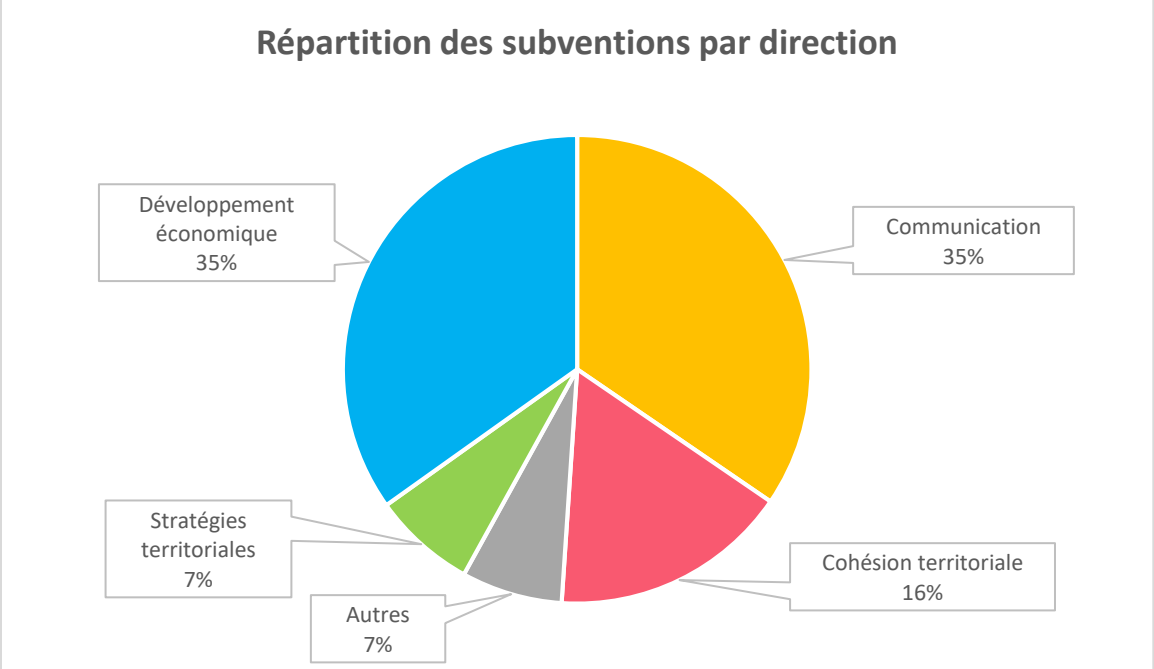

IV A- RAPPELS SUR LA REGLEMENTATION APPLICABLE

La réglementation européenne stipule que toute entreprise recevant un financement public, dès lors qu'elle exerce une activité économique d'intérêt général, et ce quel que soit son statut juridique – association ou autre – ou la façon dont elle est financée par la collectivité publique, se voit appliquer la réglementation dite des « aides d'Etat ». Echappe à cette qualification l'association qui ne mène aucune activité marchande et dont le montant de la subvention accordée est inférieur à 200 000 € sur 3 ans, ou à 500 000 € sur 3 ans dans le cas où cette dernière exerce une activité d'intérêt économique général.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

Afin d'apporter une sécurité supplémentaire pour les associations, la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a donné une définition juridique précise aux subventions versées par les personnes publiques :

« Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. »

Plusieurs caractéristiques sont ainsi retenues pour qualifier une subvention :

- l'aide peut être en numéraire ou en nature ;
- l'aide est facultative pour la personne publique, ce n'est pas un droit acquis ;
- le versement d'une subvention doit être motivé par un objectif d'intérêt public local, limité pour l'agglomération à ses compétences statutaires ;
- l'organisme bénéficiaire doit être à l'initiative des actions, projets et activités soutenus ;
- la subvention ne peut pas correspondre au prix d'une prestation réalisée par l'organisme bénéficiaire pour la personne publique.

Le législateur a également fixé certaines règles de forme :

- Convention obligatoire si la subvention accordée est supérieure à 23 000 €. Elle doit prévoir une définition de l'objet de la subvention, le montant de la subvention, les modalités de versement de la subvention et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.
- Convention obligatoire en matière sportive, d'enseignement privé du second degré sous contrat, de spectacles vivants, de cinéma d'art et d'essai, ou de création ou de maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population dans certaines zones, lorsque l'initiative privée est défaillante.
- L'association subventionnée peut à tout moment être soumise au contrôle des délégués de la collectivité. Elle est tenue de fournir une copie certifiée de ses budget et comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
- Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'association doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité de son emploi, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.
- Reversement strictement interdit d'une subvention sauf si la collectivité qui verse la subvention l'autorise expressément dans la convention conclue avec l'association.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

- Lorsqu'elle reçoit plus de 153 000 € de subvention, l'association est tenue de désigner un commissaire aux comptes et de déposer à la préfecture son budget, ses comptes, la convention et, le cas échéant, les comptes rendus financiers des subventions reçues.

IV B- LES ASSOCIATIONS AYANT BENEFICIE DE SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000 € EN 2019

Les deux associations rattachées au Grand Périgueux pour mener les politiques de l'emploi intercommunales ont perçu les plus importantes subventions en 2019 : La ***Maison de l'Emploi*** a perçu 136 000 € et la ***Mission Locale*** 126 887 €.

L'***OI Eau*** a perçu 52 700 € au titre de la coopération internationale, fraction d'une subvention globale de 96 350 € payable sur 2 ans.

L'***Institut du goût du Périgord*** a perçu 22 000 € et a bénéficié d'un loyer minoré à la pépinière dont l'avantage est évalué à 26 145,28 € pour 2019.

L'***Association du personnel*** du Grand Périgueux a perçu 39 650,73 € équivalant à 0,30% de la masse salariale.

CampUS a perçu 38 400 € de l'agglomération. 30 000 € de subvention dont une participation de la CAF de 5 000 €, dans le cadre du projet de pôle des cultures urbaines. L'association a également bénéficié d'une mise à disposition d'un local, « la maison éclusière », évaluée à 5 400 € sur l'année. L'entretien de ce site, sa mise en sécurité et le paiement des fluides par le Grand périgueux ont été évalués à 3 000 €.

Les Enfants de la Dordogne ont perçu 35 852 € comme club sportif de Boulazac. L'association a également effectué des prestations pour l'agglomération pour 360 €. La Direction de la Communication a doté l'association de tours de cou promotionnels d'une valeur de 568,80 €.

L'***Odyssée*** a perçu 29 685 € de subventions dont 27 000 € pour le festival Mimos. L'association a également effectué des prestations pour l'agglomération pour 5 117,24 € et bénéficié de mises à disposition de bus pour des spectacles.

Le ***Club de canoë-kayak de Marsac*** a perçu 26 000 € comme club sportif de la commune.

L'***AFAC 24*** a perçu 24 000 € de l'agglomération dont une participation de la CAF de 4 000 €, pour assurer la pleine efficience de la plateforme mobilités MUST.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

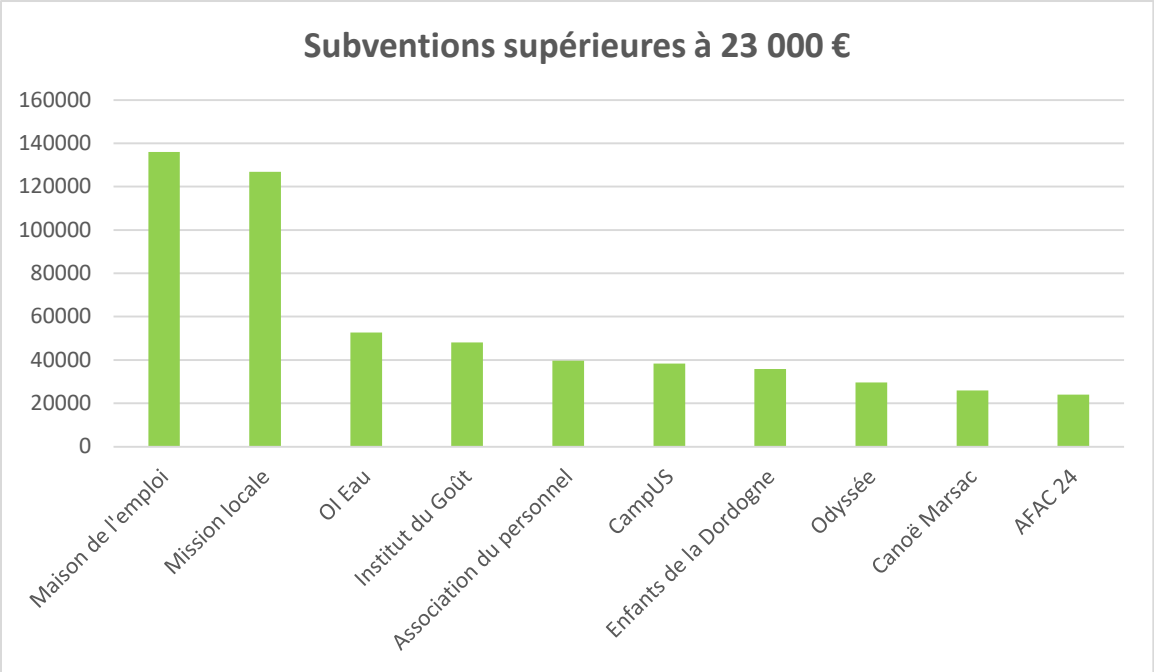

Devrait figurer dans cette rubrique le club sportif ***ACAP***, qui a bénéficié de la mise à disposition de couloirs de piscine pour un coût estimé de 162 553,39 €, mais la valorisation n'est pas encore définitive. Il apparaîtra dans le rapport sur l'exercice 2020.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

IV C- Les Subventions suivies par la Direction du Developpement Economique, Innovation et Emploi

En 2019, 375 182,28 € ont été versés à des associations sous forme de subvention via la Direction du Développement économique, innovation et emploi.

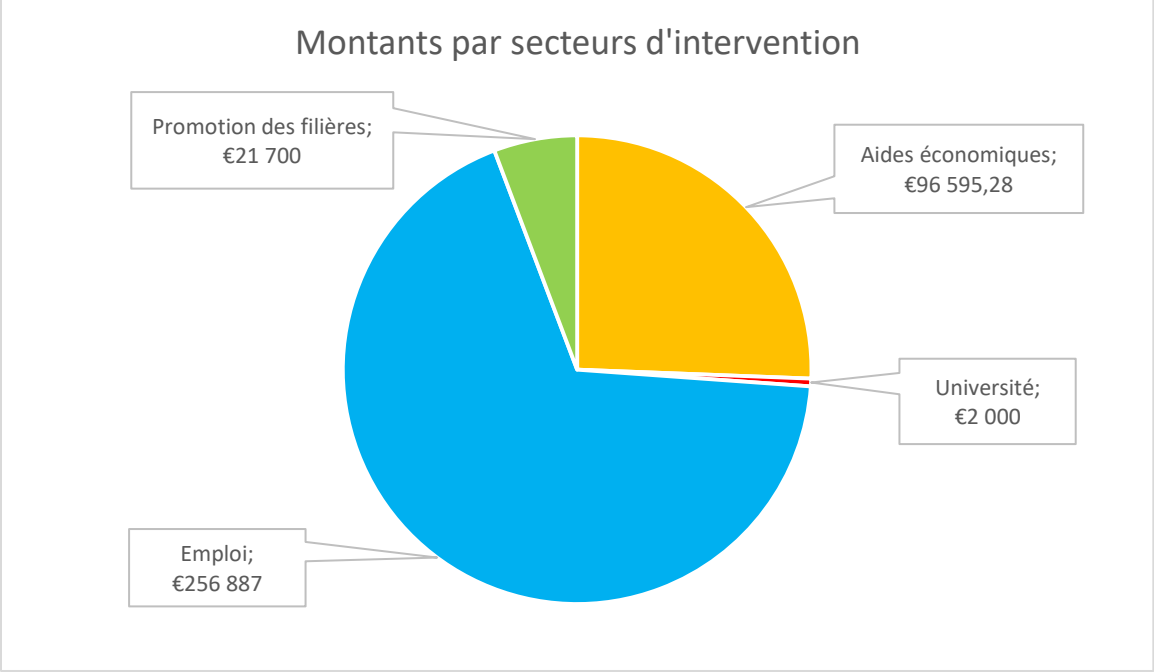

IV C.1- Emploi

Par délibération DD129-2016 du 29 septembre 2016, le Conseil communautaire a acté l'intégration dans ses statuts de la compétence (n°17) *« Soutien à la politique de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle par la gestion et le financement des structures locales et des dispositifs de soutien à l'emploi »* à partir du 1er janvier 2017. Ainsi, la ***Maison de l'Emploi*** et la ***Mission Locale*** ont été rattachées au Grand Périgueux afin de mener des politiques locales de l'emploi cohérentes et innovantes à destination de tous les demandeurs d'emploi, en particulier les publics spécifiques, sur un territoire commun, grâce à l'intervention coordonnée des structures existantes.

La participation à ces associations fait l'objet, chaque année, d'une délibération et d'une convention spécifiques. En 2019, elle s'est élevée à 256 887 €.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

Maison de l'Emploi : accompagnement des 26 ans et plus

6 élus de l'agglomération membres du Conseil d'Administration

En 2019, par le biais du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), 382 personnes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé de ayant permis 50 % de sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, formations qualifiantes...) / 30 000 heures de clauses d'insertion sociale ont été effectuées.

Participation du Grand périgueux : 130 000 € + 6 500 € au titre du contrat de ville pour l'action « la fabrique à entreprendre »

Mission Locale : accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans

12 élus de l'agglomération membres du Conseil d'Administration

En 2019, 1 679 jeunes ont été accompagnés dont 699 ont accédé à l'emploi.

Participation du Grand périgueux : 126 887 €

IV C.2- Aides économiques

L'agglomération a adopté un « *règlement d'intervention des aides aux entreprises du Grand Périgueux* » en conformité avec sa compétence obligatoire (n°1) « *développement économique* », la Loi NOTRe et le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), par délibération DD105-2017 du 28 septembre 2017.

En 2019, les associations suivantes ont perçu des subventions du Grand Périgueux (cf. délibération DDB.14-2019 du21 mars 2019) pour leur contribution au développement de l'économie, pour un montant global de 90 345,28 €.

association	subvention
Institut du goût du Périgord	48 145,28 €
Initiatives Périgord	15 000 €
Club d'entreprises Interface	11 000 €
Club d'entreprises Péri ouest	7 200 €
Coop alpha	5 000 €
France active	3 000 €
Ligue de l'enseignement	1 000 €

A noter que l'***Institut du goût du Périgord*** a bénéficié d'une subvention de 22 000 € en numéraire et d'un apport en nature évalué à 26 145,28 € pour la mise à disposition de locaux

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

dans la pépinière d'entreprise « Capacités » à un loyer minoré. cf. délibérations DDB006-2019 du 16 février 2017 et DD014-2019 du 21 mars 2019

La ***Ligue de l'enseignement*** a perçu une subvention pour son élaboration d'un livrable sur l'économie sociale et solidaire. Cf. délibération DD058-2019 du 12 septembre 2019.

Toujours au titre de ce règlement, l'***ARTEEC*** a bénéficié d'une aide à l'investissement immobilier de 7 262 €. Cf. délibération DD059-2019 du 27 juin 2019.

IV C.3- Promotion des filières

L'agglomération a adopté un « *règlement d'intervention Manifestation de promotion des filières et produits agricoles et d'artisanat d'art* » en conformité avec sa compétence obligatoire (n°1) « *développement économique* » et sa compétence supplémentaire (n°19) « *soutien au développement de l'agriculture durable et au développement forestier, à l'approvisionnement de la restauration collective et l'aide à la promotion, à la transformation ou à la commercialisation de produits locaux* ». Cf. délibérations DD129-2016 du 29 septembre 2016 et DD060-2019 du 27 juin 2019.

En 2019, les associations suivantes ont perçu des subventions du Grand Périgueux pour un montant global de 21 700 €. Cf. délibérations DD060-2019 du 27 juin 2019/ DDB015-2019 du 21 mars 2019/ DDB073-2019 du 24 octobre 2019.

association	évènement	subvention
Clap	Périmeuh	15 000 €
Comité d'organisation de la fête de la fraise	Fête de la fraise de Vergt	3 000 €
Agrobio	conférence Afterres 2050	1 500 €
Comité des fêtes de St Mayme de Pereyrol	Fête de la citrouille	1 400 €
Comité des fêtes de Lacropte	Fête de la vannerie	800 €

A noter que, dans le cadre de ce règlement, la commune de Val de Louyre et Caudeau a également bénéficié d'une subvention de 1 000 € pour l'organisation du prix Ragueneau.

Par ailleurs, si cette participation n'a pas donné lieu au versement d'une subvention en 2019, le Grand Périgueux est partie prenante du projet de Manufacture Gourmande mené par la ville de Périgueux. A ce titre, l'agglomération dispose de deux représentants au sein de l'***association de préfiguration de la Manufacture Gourmande***.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

IV C.4- Université

L'***amicale des étudiants de l'IDE Périgueux*** organise un concours d'éloquence et de plaidoirie. Au titre de sa compétence supplémentaire (n°16) *« programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation »*, l'agglomération a attribué une subvention de 2 000 € en 2019. Cf. délibération DDB009-2019 du 7 mars 2019.

IV D- Les Subventions suivies par la Direction de la Communication en lien avec le Service Piscines et Partenariats Sportifs

Une nouvelle compétence (n°24) *«Aide au développement sportif et culturel »* a été insérée aux statuts de l'agglomération en 2019 *:*

« 1/ En matière sportive, et afin d'assurer le développement de la pratique sportive sur le territoire communautaire, la communauté d'agglomération le Grand Périgueux peut :

- apporter une aide financière par le versement de subventions à des associations sportives ou sociétés remplissant la mission d'intérêt général relevant d'actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale (tel que défini au 2 de l'article R113-2 du code du sport) à l'échelle communautaire ;

- apporter une aide financière à un sportif de haut niveau nommément désigné et ayant des attaches communautaires, par la conclusion de contrat de partenariat d'image permettant un plus grand rayonnement de l'agglomération sur et au-delà de son territoire.

2/ En matière culturelle, la communauté d'agglomération le Grand Périgueux peut apporter une aide financière par le versement de subventions à des associations pour l'organisation de manifestations à vocation culturelle. Cette aide financière sera liée à la compétence développement touristique et permettra par une meilleure communication et une amélioration de l'accueil de faire connaître et apprécier le territoire de l'agglomération à l'extérieur de son territoire. »

La délibération DDB025-2018 adoptée par le bureau communautaire le 24 mai 2018, modifiée par la délibération DDB030-2019 du 23 mai 2019, détermine les critères d'intervention dans le domaine des aides aux clubs sportifs et aux manifestations culturelles et fixe une enveloppe pour les grands évènements et les manifestations sportives de portée régionale, nationale ou internationale.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

En 2019, 372 922,80 € ont été versés à des associations sous forme de subventions via la Direction de la Communication.

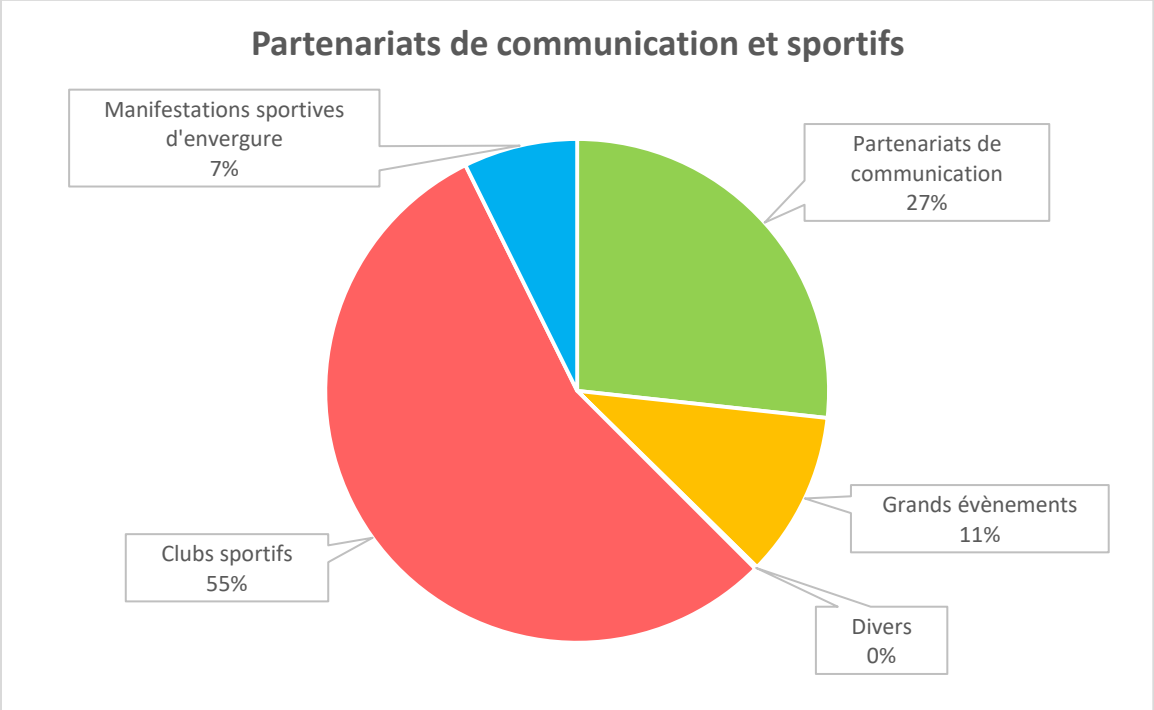

IV D.1- Les partenariats de communication : 99 650 €

4 critères « communs » sont pris en compte :

- nature des bénéficiaires ;
- nature des actions et projets ;
- secteurs culturels concernés ;
- critère de majoration si l'évènement porte sur plusieurs communes, a une dimension éducative et/ou une dimension environnementale.

Des critères « spécifiques » s'appliquent également selon que le partenariat est « ponctuel » ou « récurrent ».

association	manifestation	subvention
Féroce marquise	Expoésie	11 250 €
Mnop	festival musique	11 250 €
Comité des fêtes Chancelade	festival jazz&blues	9 900 €
Livre en fête	salon du livre Champcevinel	9 900 €
Amicale laïque Bassillac	festival Bande Dessinée	9 000 €
Sanilhac expression	Sanilh'art	7 000 €
Printemps o Proche Orient	festival Orizons	5 850 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

association	manifestation	subvention
Chantier théâtre	Cie Florence Lavaud/le Lieu	5 000 €
Ligue de l'enseignement	festival la Vallée	5 000 €
Marsaneix marchés d'antan	jazz in Marsaneix	4 950 €
Some produkt	concerts musiques amplifiées	4 500 €
Didascalies	festival théâtre lycéen	3 600 €
Comité d'organisation de la félibrée	Félibrée de Périgueux	3 000 €
Festimap	festival musiques amplifiées	2 700 €
All boards family	festival Urbanoïd	2 100 €
Société des beaux-arts	salon biennal	1 500 €
Arka	Festival Cinespañol	1 350 €
Festival périjeux	festival autour du jeu	900 €
Petrocora	concert musique classique	900 €

IV D.2- Les grands évènements : 39 600 €

association	évènement	subvention
Odyssée	Mimos	27 000 €
Sans Réserve	Isle était une voix	8 100 €
Musique en sol	festival musique Paunat	2 700 €
Clap	la Truffe d'argent	1 800 €

IV D.3- Les clubs sportifs : 205 804 €

4 critères sont pris en compte :

- niveau sportif du club ;
- nombre total de licenciés ;
- nombre de licenciés de moins de 18 ans ;
- nombre d'éducateurs diplômés.

club	subvention
Enfants de la Dordogne	35 852 €
Canoë-kayak Marsac	26 000 €
Foot Coulounieix Chamiers	15 168 €
Périgueux Canoë-kayak	13 372 €
Foot bassimilhac	10 848 €
Foot Notre Dame de Sanilhac	10 758 €
Handball Champcevinel	9 292 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

club	subvention
Foot Razac	8 452 €
Rugby Vergt	7 716 €
Foot Château l'Evêque	6 562 €
Foot Chancelade	6 414 €
Foot Coursac	5 776 €
Foot Atur	5 728 €
Foot Antonne Le Change	5 124 €
Foot Mensignac	5 088 €
Foot La Douze Cendrieux	5 020 €
Foot Marsaneix	4 286 €
Tennis Agonac	3 282 €
Boulistes Cornille	3 164 €
Foot Ste Alvère	2 924 €
Foot Annesse et Beaulieu	2 704 €
Tennis de table Sarliac	2 222 €
Foot St Pierre de Chignac	2 198 €
Judo Blis et Born Le Change	1 888 €
Milhac moto club	1 648 €
Foot Sorges Mayotte	1 602 €
Cycloclub rando St Crépin	1 578 €
Pétanque Savignac les Eglises	1 138 €

IV D.4- Les manifestations sportives d'envergure : 27 300 €

association	évènement	subvention
Comité départemental de handball	Golden League	20 000 €
Cap tennis	tournoi annuel	4 000 €
Cyclo Dordogne Périgord	course cycliste	1 000 €
ECTCC	course cycliste	1 500 €
Handicampus Périgord	périple au Kamchatka	800 €

IV D.5- Bénéficiaires des mises à disposition gratuites de couloirs de piscine (évaluation à finaliser) :

La mise à disposition gratuite de couloirs de piscine n'est pas encore comptabilisée, les indicateurs d'évaluation devant être ajustés. Pour la saison 2018-2019, le coût pour la collectivité est estimé à 236 604,19 €.

Répartition par clubs bénéficiaires :

association	coût pour l'agglomération
ACAP	162 553,39 €
COPO	20 770,71 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

association	coût pour l'agglomération
PPSM (plongée)	16 255,34 €
Périgord secourisme	13 546,12 €
Triathlon	13 546,12 €
UNSS	3 611 €

IV D.6- Attribution de produits promotionnels

Des associations ont bénéficié de la remise de produits promotionnels. Seuls des tours de cou remis aux ***Enfants de la Dordogne*** ont été évalués : 568,80 €.

IV E- Les Subventions suivies par la Direction Habitat et Cohesion Sociale

En 2019, 178 716 € ont été versés à des associations sous forme de subventions via la Direction Habitat et cohésion sociale.

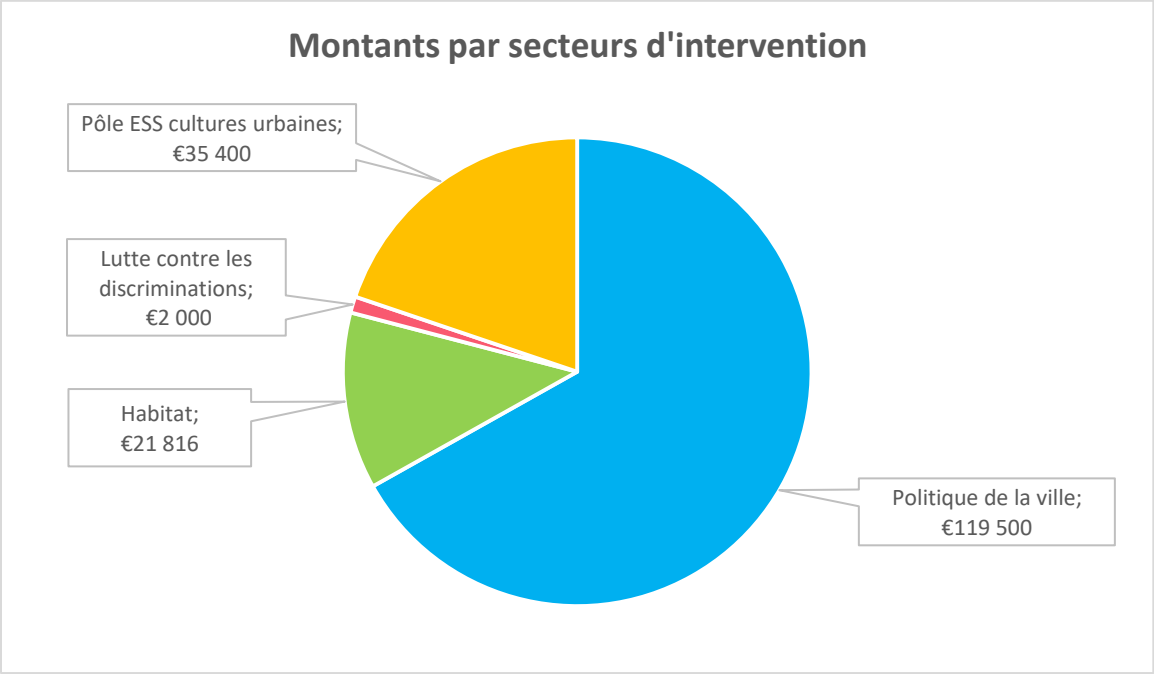

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

IV E.1- Politique de la ville

Compétence obligatoire (n°4) de l'agglomération, 119 500 € de subventions ont été consacrés aux actions de politique de la ville.

24 000 € ont été versés à l'***AFAC 24*** pour la plateforme MUST. Inscrite dans le programme d'actions du Contrat de ville 2015-2020 et du Plan global de déplacement (PGD) 2016-2020, cette plateforme autour de la mobilité a été créée en 2017. Elle bénéficie d'un financement commun du CGET (Etat), du Grand Périgueux et de la CAF, dont la participation de 4 000 € est reversée par l'agglomération. Cette plateforme MUST comprend des ateliers et des formations en faveur des publics en insertion. Initialement affectée aux quartiers « prioritaires », elle s'est progressivement étendue à tout le territoire.

Dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020, un appel à projets est lancé chaque année pour financer des actions spécifiques. Celles-ci sont cofinancées par le CGET (Etat), les trois villes concernées (Boulazac Isle Manoire / Coulounieix-Chamiers / Périgueux) et d'autres collectivités comme le Grand Périgueux, le Département ou la Région. En 2019, le Grand Périgueux, par délibération DDB022-2019 du 11 avril 2019, a apporté 95 500 € de financement aux associations suivantes :

association	subvention
Centre social St Exupéry	20 500 €
AMSD	10 000 €
Ouïe dire	7 500 €
Maison de l'emploi	6 000 €
All boards family	5 500 €
Le Chemin	5 000 €
Sans Réserve	4 300 €
Ciné-cinéma	4 000 €
CIDFF	2 500 €
Upop	2 300 €
ASPTT lutte	2 000 €
Boxing club Périgueux	2 000 €
Cap sciences	2 000 €
CIFPH	2 000 €
Club athlétique périgourdin rugby	2 000 €
Missions pharmaceutiques humanitaires MPH	2 000 €
Odyssée	2 000 €
Radios libres en Périgord RLP 24	2 000 €
Tennis club Boulazac	2 000 €
EPED	1 500 €
JAGAS	1 500 €
Rouletabille	1 500 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

association	subvention
Safed	1 500 €
Cavaliers et meneurs de la vallée	1 000 €
Médiagora	1 000 €
Printemps o Proche Orient	1 000 €
Siphon'art	900 €

En plus des subventions aux associations, le Grand Périgueux a financé des actions portées par la ville de Périgueux pour 4 500 €, au titre de cet appel à projet.

IV E.2- Pôle ESS et des cultures urbaines « Sîlot »

L'agglomération a lancé son projet de Pôle des cultures urbaines, localisé sur l'ancien « camp américain » de Coulounieix-Chamiers, par délibération DD054-2016 du 28 avril 2016. Ce projet a évolué au fil des contributions des partenaires en Pôle de l'économie sociale et solidaire. Cette opération répond à la compétence supplémentaire (n°20) *« création et gestion d'un parc des cultures urbaines à Coulounieix-Chamiers »*, des statuts de l'agglomération. Cf. délibération DD129-2016 du 29 septembre 2016.

L'association ***CampUS*** rassemblant les différents partenaires s'est vue confier le travail sur le fonctionnement et le modèle économique de ce projet structurant. La délibération DDB080-2018 du 13 décembre 2018 fixe les conditions de participation du Grand Périgueux. D'autres partenaires participent au financement de cette structure : la Région pour 40 000 €, l'Etat pour 5 500 € et la CAF pour 5 000 €.

En 2019, la participation de l'agglomération s'élève globalement à 38 400 €, correspondant à la subvention de la collectivité, le reversement de la participation de la CAF et la mise à disposition de la « maison éclusière » pour accueillir la maison de projet ainsi que son entretien, sa mise en sécurité et le règlement des fluides, avantages évalués à 8 400 €.

Adhérent de l'association, le Grand Périgueux dispose de 2 représentants titulaires (et 2 suppléants) au sein de son conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

IV E.3- Equilibre social de l'habitat

Répondant à une compétence obligatoire (n°3) de l'agglomération, le service a appuyé 3 associations dans ce secteur, pour 21 816 €.

Cassiopéa a lancé une étude pour la création d'un espace de démonstration numérique et domotique au domicile. Cette opération a été financée par l'agglomération à hauteur de 5 000 €.

La ***Confédération nationale du logement*** a bénéficié d'une subvention de 1 000 €.

Enfin, Grand Périgueux Habitat a procédé à la rénovation d'un local accueillant l'association de prévention ***Le Chemin***, au Gour de l'Arche. Cette opération a été subventionnée par l'agglomération à hauteur de 15 816 €.

IV E.4- Lutte contre les discriminations

Le Grand Périgueux a adopté un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations 2018-2020, par délibération DD087-2018 du 31 mai 2018.

A ce titre, 2 associations ont perçu en 2019 respectivement 1 000 € de l'agglomération pour mener des actions visant à lutter contre les discriminations : le ***Centre départemental pour l'accès au droit*** pour l'action « femmes, la moitié du monde » et ***Femmes solidaires*** pour l'action « l'écrit des femmes » cf. délibération DDB023-2019 du 11 avril 20189.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

IV F- LES SUBVENTIONS SUIVIES PAR LA DIRECTION STRATEGIES TERRITORIALES

En 2019, 77 074,86 € ont été versés à des associations sous forme de subvention via la Direction Stratégies territoriales.

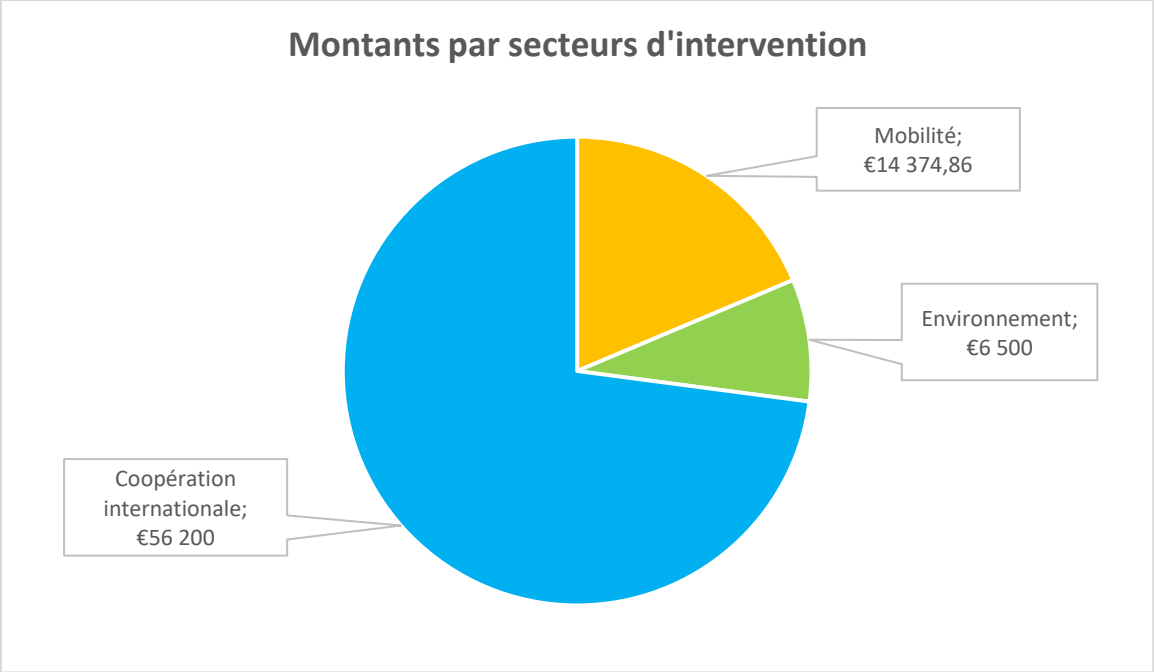

IV F.1- Coopération internationale

Le Grand Périgueux mène des actions de coopération internationale. Rattaché à sa compétence supplémentaire (n°12) *« assainissement »*, un programme d'actions avec le Vietnam a été engagé, programme retenu par l'Etat dans le cadre d'un appel à projet porté par le ministère des Affaires étrangères. Par délibération DDB055-2019 du 11 juillet 2019, l'agglomération a attribué une subvention de 96 350 € à l'association ***OI Eau*** en vue de réaliser une étude pour créer un assainissement efficace dans la ville de Bac Ha. Le paiement de cette subvention s'effectue sur 2 ans dont 52 700 € ont été versés en 2019.

Préalablement en 2018, l'agglomération avait retenu l'association ***SAFM*** (solidarité et amitié France Madagascar) dans le cadre de son appel à projet « Eau et assaisnissement », cf. délibération DD043-2018 du 21 juin 2018. Le règlement de la subvention de 3 500 €, afin de participer aux travaux d'assainissement du centre médical socio-éducatif de Tanambao, a été effectué en 2019.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

IV F.2- Environnement

Depuis plusieurs années, les communautés d'agglomérations de Bergerac et du Grand Périgueux ont établis des relations de partenariats privilégiées. Rattachée à sa compétence obligatoire (n°1) *« développement économique »*, une étude menée par la ***Somez*** en lien avec le ***CERADER*** a bénéficié d'un cofinancement de la CAB, du Grand Périgueux et de la Région Nouvelle Aquitaine. Ce programme vise à étudier la faisabilité d'implantations d'unités de traitement et revalorisation des déchets contenant de l'amiante par des process innovants. La participation du Grand Périgueux s'élève à 6 500 €. Cf. délibération DD044-2019 du 11 juillet 2019.

IV F.3- Mobilité

Le Grand Périgueux prend ponctuellement à sa charge la mise à disposition de bus Péribus pour des évènements particuliers. En 2019 ces mises à dispositions ont représenté 12 374,86 €.

association	évènement	montant
Comité d'organisation de la Félibrée	Félibrée de Périgueux	5 367,08 €
Rendez-vous des cabossés	Vintage days	2 447,59 €
Didascalies	spectacles	1 906,48 €
Médiagora	spectacles	1 438,30 €
Odyssée	Mimos + spectacles	685,51 €
Sans Réserve	spectacles	341,77 €
Comité départemental de handball	Golden League	188,13 €

Enfin, l'agglomération met à la disposition gratuite de l'association ***Vélorution*** un local pour accueillir ses activités, autour de son « atelier vélo participatif ». Cette mise à disposition est évaluée à 2 000 €. L'entretien, la mise en sécurité du site et le règlement des fluides par le Grand Périgueux sont évalués à 2 000 €.

IV G- Les autres Subventions

L'***Association du personnel*** a perçu une subvention correspondant à 0,30 % de la masse salariale de l'agglomération, s'élevant à 39 650,73 €.

Chaque année, la ***Ligue contre le cancer*** se voit attribuer une subvention correspondant à 3€ par tonne de verre collectée. En 2019 cette subvention s'est élevée à 10 769,25 €.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200917-DD2020_090-DE

En 2019, la ***Protection civile*** a perçu une subvention exceptionnelle d'équipement de 8 000 € pour l'acquisition d'un véhicule adapté.

Les ***Restos du Cœur*** ont bénéficié de la mise à disposition gratuite d'une maison située à Boulazac, avenue Marcel Paul, pour assurer des activités caritatives et la distribution de denrées. Cette mise à disposition est évaluée à 5 000 €. L'entretien de ce site par le Grand Périgueux est évalué à 2 000 €.

L'***Association de Soutien de la Dordogne*** (ASD 24) a bénéficié de la mise à disposition gratuite d'une maison rue Chanzy à Périgueux afin de participer à sa mission de logement d'urgence. Cette mise à disposition n'est pas encore évaluée. L'entretien de ce bien par l'agglomération est évalué à 2 000 €.

La section astronomie du ***Flep de Coulounieix-Chamiers*** a bénéficié de la mise à disposition gratuite d'un terrain et d'un bâtiment à la Rampinsolle (non évaluée), dont l'association assure l'entretien.

Des ***associations locales de chasse et de pêche*** bénéficient de droits sur des espaces naturels de l'agglomération : berges, prairies, bois… (non évaluées), dont les associations assurent l'entretien.

Le ***centre social St Exupéry*** et le ***club de pétanque de Chancelade*** ont bénéficié de mises à disposition gratuites et ponctuelles de locaux d'alsh (non évaluées).

L'***ECTCC*** a bénéficié de la mise à disposition gratuite (non évaluée) du site des Crouchaux pour l'accueil d'une course cycliste. La mise en état des lieux et la logistique incombant au Grand Périgueux sont évaluées à 1 000 €.

Le ***Comité des fêtes de Marsac*** et le ***Vélo club trélissacois*** ont bénéficié de la mise à disposition ponctuelle de parcs d'activités pour accueillir des courses cyclistes.

Enfin, l'agglomération a mis à disposition ponctuellement et gratuitement des sections de sa Voie Verte pour des manifestations diverses : Foulées roses, Isle était une voie, feu d'artifice, semi-marathon, 10km du canal… Le coût logistique pour l'agglomération est évalué à 500 € par évènement.